



- **Pass Vaccinal / Adoption du texte définitif du projet de Loi le 16.01.2022** : une amende de 500 € par salarié avec un plafond à 50 000 € en cas de constat de situation dangereuse résultant d'un risque d'exposition à la covid-19 du fait du non-respect par l'employeur des principes généraux de prévention (Télétravail !?).
- **Activité partielle / Mise à jour au 11.01.2022** du questions / Réponses du Ministère du Travail.
- **Egalité économique et professionnelle / Publication de la loi du 24.12.2021** : à compter du 01.03.2022, les entreprises d'au moins 1 000 salariés devront publier chaque année les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes. L'exigence d'un quota au sein des directions d'entreprises se précise ...
- **Congé de 2 jours mini en cas d'annonce d'une pathologie chronique ou d'un cancer d'un enfant / Publication de la Loi du 17.12.2021** : un décret qui devrait fixer la liste des pathologies concernées est attendu.
- **COVID 19 / Nouveau message DGS Urgent du 10.01.2022** concernant l'intégration de la dose de rappel dans l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social.
- **Bulletin de paie** / Publication d'un **Arrêté du 23.12.2021** : à compter du 01.01.2022, de nouvelles mentions notamment en matière fiscale doivent figurer sur le bulletin de paie.

## ALERTES POINTS DE VIGILANCE



- **Entretien professionnel** / Publication du **décret du 30.12.2021** qui fixe les échéances du versement de l'abondement correctif au CPF dès lors que l'employeur n'a pas respecté les règles en matière d'entretiens professionnels obligatoires (périodicité, formation).
- **Contributions de formation professionnelle et taxe d'apprentissage** / 1<sup>ère</sup> déclaration à faire en février 2022 via la DSN : **Actualités de l'URSSAF du 11.01.2022**.

## Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?



- **BDESE** / N'oubliez pas le « E » pour « Environnementales » - Négociations possibles sur toutes les caractéristiques de la BDESE sous réserve de respecter les prescriptions d'ordre public. Elle est aménageable par accord qui par ailleurs peut intégrer à la BDESE les informations nécessaires aux négociations obligatoires et/ou aux consultations ponctuelles du CSE.
- **Télétravail** / **Consultez le dossier complet de l'INRS**.